



Bagnolet le 26 janvier 2018

COMITE DIRECTEUR – 13 Janvier 2018

Relevé de décisions

HOTEL IBIS - LEDRU ROLLIN
41, 43, avenue Ledru Rollin - 75012 PARIS
01 53 02 30 30

Présents :

Nadir **ALLOUACHE**, Christian **ROBERT**, Erick **ROMEAS**, Patrice **SANTERO**, Eric **LECLERCQ**, Jean-Luc **GUETROT**, Angélique **PITOT**

Alain **ARGENTIN**, Anissa **BENADDA**, Bruno **Briand**, Elisabeth **CONFORTINI**, Hervé **COUTELAS**, Emmanuel **DELAMPER**, Philippe **DELIAC**, Brice **HOARAU**, Nabil **MAZARI**, Achwak **NASSER**, Aurélie **RZASA**, Kouider **SABOUR**, Jean-Bernard **SAUTRON**,

Albert **PERNET**, DTN

Absents excusés :

Serge **CASTELLO** (*pouvoir Nadir ALLOUACHE*), Régis **DUBOIS** (*pouvoir Aurélie RZASA*), Serge **GUILHOU**, Nahima **KORCHID**, Patrick **VIGNAU** (*pouvoir Brice HOARAU*), Haykail **ZAIER** (*pouvoir Kouider SABOUR*).

Absente : Laetitia **CAESTARI**

Invités :

Nicole **SOLA-ETCHEBERS**, Directrice des Services, Laurent **BOIS** DTN Adjoint, **Anthony VIEIRA**, Responsable Formation.

Pour la commission Pancrace : Amhed **ZERKAL**, Robin **DAEDER**, Soufiane **BOUYAHI**.

1- Rédaction des PV/comptes rendus de décisions

Le premier point de ce Comité Directeur concerne la formalisation des PV et sa diffusion au sur le site de la FFKMDA.

Il est proposé de ne publier dorénavant qu'un relevé de décisions, indiquant les éléments majeurs et informations pertinentes pour les licenciés.



FÉDÉRATION
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





Voté à l'unanimité

2- Validation du relevé des décisions du CD du 18 novembre 2017.

Le relevé de décisions du PV du 18 novembre soumis à l'approbation du CD ne fait l'objet d'aucune modification.

Voté à l'unanimité

3- Règlements sportifs et de compétitions, obligations d'affiliation

- Pancrace (en présence des responsables de la Commission)

Ce point de l'ordre du jour donne lieu à l'introduction de 3 représentants de la Commission Pancrace invités par le Président pour venir échanger avec les membres du Comité Directeur : Amhed **ZERKAL**, Robin **DAEDER**, Soufiane **BOUYAHI** qui présentent leurs attentes au Comité Directeur pour le développement du Pancrace.

- Accès aux compétitions de Pancrace Submission pour les « mini poussins » (6-7 ans)
- Obligation pour toutes les ligues d'organiser un championnat régional de Pancrace.
- Frappes au corps. Le DTN propose d'utiliser l'exemple du Kempo et de rédiger une note à l'attention du Ministère pour demander l'autorisation d'utiliser cette technique en compétition. Cette demande ne concernera dans un premier temps que les classes A et les « pros ».

Ces trois référents ont également été sollicités pour expliquer certains points des règlements, notamment en lien avec l'intégrité des boxeurs, qui n'avaient pas été votés lors du Comité Directeur du 18 novembre 2017.

Les règlements sont corrigés en réunion.

Il est envisagé afin de rendre plus claires certaines formulations ou expressions techniques d'illustrer le règlement au moyen de photos qui seront rajoutées en annexe du règlement.

La commission Pancrace se charge de réaliser les photos.

Voté à l'unanimité

- Full Contact
- Accès aux compétitions



FÉDÉRATION
MEMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





Eric LECLERC, sollicite le Comité Directeur pour que soit donnée aux sélectionnés des championnats de ligue, la possibilité de s'inscrire au Championnat de France dans les épreuves du Light contact et du Point fighting. La constitution des anciens groupes, toujours en vigueur, l'interdit actuellement et les logiciels de compétition sont programmés sur cette base.

Il est proposé que pour cette saison et afin de satisfaire les Fullers, d'organiser la compétition « manuellement » sans avoir recours aux scoring machines.

Eric Leclerc sera en charge de cette organisation.

- Mini poussins

Comme pour le Pancrace Submission la discipline du Point Fighting se prête parfaitement à la pratique des très jeunes. Ses valeurs éducatives et sa technicité sont très adaptées aux enfants qui sont en demande de compétition.

L'ouverture du Point fighting pour les mini poussins est demandée pour la prochaine saison

- Affiliations et BMF

Certains anciens clubs de la FFF et certains clubs de Pancrace rencontrent des difficultés pour s'affilier à la FFKMDA, du fait notamment de la non-conformité de de leurs diplômes.

Le Comité Directeur souhaite que plus de facilités soient octroyées à ces nouveaux clubs et notamment revoir la liste des équivalences qui sera modifiée.

Voté à l'unanimité

• Identification des coaches/BMF2 dans les coins.

Les coaches ou prétendus tels, ne sont actuellement pas identifiés sur les compétitions. Les règlements précisent que le BMF2 minimum est obligatoire pour coacher dans le coin.

Dès la saison prochaine, une carte/licence permettant d'identifier tous les BMF2 de la FFKMDA sera mise à disposition des diplômés fédéraux. Ils devront la porter autour du cou, visiblement, pour être autorisés à être dans le coin.

Voté à l'unanimité.



FÉDÉRATION
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





- Pesée la veille

Certains clubs font pression pour avoir la possibilité de se peser le matin avant le début des compétitions. Arriver la veille implique des frais que certaines associations ne veulent supporter.

L'assemblée réfléchit à diverses possibilités sans vraiment trouver de solution tangible.

La question est renvoyée aux réflexions et propositions ultérieures. Aucun changement n'est prévu pour cette saison.

- Programmation des assauts enfants.

Il est préconisé que les plannings des compétitions priorisent le passage des enfants de façon à les libérer au plus tôt dans la journée.

4- Module « statistiques » – développement Supralog

Certaines statistiques et données répondant à nos demandes spécifiques n'étaient pas initialement prévues dans le logiciel standard Intrassoc utilisé par la FFKMDA pour gérer les affiliations et licences.

Un cahier des charges a été élaboré avec les ingénieurs de Supralog pour faire évoluer le logiciel qui permettra de proposer de nouvelles statistiques plus fines et qui répondront aux demandes du Ministère, des Présidents de Ligue, Présidents de Club.

Le cahier des charges est expliqué au Comité Directeur et le budget d'environ 20 000 euros soumis au vote

Voté à l'unanimité.

5- Budget prévisionnel 2018

Le budget prévisionnel 2018 est proposé au Comité Directeur avant sa présentation à l'Assemblée Générale du 10 février 2018.

Il est basé sur le postulat ambitieux de 60 000 licenciés. (la FFKMDA avait clôturé sa saison 2017 à 51 000 licenciés, chiffre qui sera sans doute dépassé lors de l'Assemblée générale). Le budget est validé.

Ce point sur le budget ne donne pas lieu à vote.

Il est évoqué le problème des Equipes de France et les compléments de salaire des Cadres d'Etat.

Albert PERNET et Laurent BOIS voient leurs gratifications majorées de 400 € nets par mois.



FÉDÉRATION
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





6- Formation des arbitres

La formation des arbitres représente l'un des derniers grands chantiers auquel doit s'attaquer la FFKMDA. Une première réunion est fixée le 29 janvier pour affiner les 3 axes de travail qui sont identifiés :

- La recentralisation du fonctionnement de l'arbitrage au siège avec l'embauche d'un coordinateur salarié.
- L'ingénierie, les contenus et le dispositif des formations d'arbitrage
- Les processus de gestion logistique lié aux déplacements des juges et arbitres.

Le Comité Directeur est très favorable à cette réforme de l'arbitrage.

Ce point sur l'arbitrage ne donne pas lieu à vote.

7- Capital Fight 2018

La fédération fêtera en 2018 ses 10 ans d'existence. Le Capital Fight pourrait être l'occasion de fêter dignement cet anniversaire.

Le Président Allouache précise qu'avec l'accord du Comité Directeur, il faudra mettre en place un plateau digne de cet anniversaire.

Le Comité Directeur est favorable à ce projet.

8- Préparation de l'AG

Il est rappelé que l'AG doit se tenir le 10 février prochain et que les Présidents de ligue doivent faire part au plus tôt du nom des grands électeurs qui représenteront la ligue pour prendre part aux votes.

Aucun commentaire ni point spécifique n'est discuté sur la future AG.

9- Assurance, garantie « invités »

La FFKMDA a demandé à la MDS une extension de garantie pour couvrir les sportifs qui viennent suivre un cours d'essai dans les clubs.

Tous les clubs régulièrement affiliés pourront bénéficier de ce dispositif. Il n'y aura aucune démarche particulière à faire pour les clubs.

Cette disposition sera effective à la rentrée sportive prochaine.

10- Questions diverses

- Sauveteurs secouristes du travail

Patrice SANTERO fait état de la perte d'habilitation pour cette formation par la FFKMDA. Il n'y a pas eu assez de formations. Le vice-Président en charge de la formation va tenter de remédier à ce problème en remontant un dossier de demande d'habilitation.



- Changement de catégorie de poids pour les pratiquants de Muaythai :

Du fait de l'ajout d'épreuves : plein contact pour les cadets 2^e année et Muaythai light pour les Seniors et les Vétérans. es tableaux de catégories de poids ne sont plus à jour. Il faut les actualiser en tenant compte de ces nouveaux paramètres pour la prochaine rentrée.

Les Cadets 2 en plein contact combattront dans les mêmes catégories que les Juniors.

Le CD est clôturé quelques minutes avant 17 heures.



FÉDÉRATION
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr

